

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE D'ESEKA

SECRETARIAT PARTICULIER

Email : contact@communedeseka.com

BP: 113 Eséka



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

NYONG AND KELLE DIVISION

ESEKA COUNCIL

PRIVATE SECRETARIAT

COMMUNIQUE N° 00016 /2026/COM/C-EKA/SP

PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA
DEMANDE DE COTATION N°001/DC/R-CE/D-NK/C-ESEKA/CIPM/2026 DU 05/06/2026 POUR
L'EQUIPEMENT DE LA PLACE DES FETES DANS LA COMMUNE D'ESEKA,
DEPARTEMENT DU NYONG-ET-KELLE, REGION DU CENTRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ESEKA (AUTORITE CONTRACTANTE),

COMMUNIQUE

Par DECISION MUNICIPALE N° 00043 /2026/DM/C.EKA/SP du 30 SEPT 2026

L'Ets **EMA SERVICE SARL** est déclaré **adjudicataire** de la lettre commande relative à la
demande de cotation mentionné ci-dessus, suivant les conditions ci-après :

ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC (FCFA)	MONTANT H.T (FCFA)	DELA D'EXECUTION
Ets EMA SERVICE SARL	22.492.497	18.861.633	02 MOIS

Ampliations :

- ARMP-CE;
- FEICOM Régional- CENTRE
- DDMINMAP N/K ;
- DDMINEPAT N/K ;
- Intéressé ;
- Affichage ;
- Chrono/Archive



Fait à ESEKA, le 30 SEPT 2026

LE MAIRE

(Autorité contractante)

Sylvain Moïse
Ingénieur en Génie Industriel
Financial Economist

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE D'ESEKA

SECRETARIAT PARTICULIER

BP: 113 Eséka



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

NYONG AND KELLE DIVISION

ESEKA COUNCIL

PRIVATE SECRETARY

DECISION MUNICIPALE N° 00043 /2026/DM/C-EKA/SP

PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N°001/DC/R-CE/D-NK/C-ESEKA/CIPM/2026 DU 05/06/2026 POUR L'EQUIPEMENT DE LA PLACE DES FETES DANS LA COMMUNE D'ESEKA, DEPARTEMENT DU NYONG-ET-KELLE, REGION DU CENTRE.

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ESEKA (AUTORITE CONTRACTANTE)

- Vu** la constitution de la République du Cameroun ;
- Vu** la loi N°2019 /024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu** le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu** le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés publics ;
- Vu** le décret N°2025/355 du 22 Juillet 2025 portant nomination de Monsieur ENGAMBA Emmanuel Ledoux, Administrateur civil principal Hors Echelle, au poste de préfet du Département du Nyong-et -Kellé ;
- Vu** la décision N°000119 /CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant désignation des présidents des Commissions Internes de Passations des marchés publics placée auprès de Certaines communes et communes d'arrondissement ;
- Vu** la décision préfectorale N°003 / DP/j08 / SP modifiant et complétant certaines dispositions de la décision N°002/DP/J08/SP du 03 janvier 2024 portant désignation des représentants de la tutelle au sein des commissions Internes de Passation des Marchés publics auprès des Communes du Nyong -et -Kellé ;
- Vu** la décision municipale N°00008/2026 /DM /C-EKA /SP du 19 Février 2026 portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune d'Eséka pour l'Exercice 2026 ;
- Vu** la décision municipale N°00006/2026 /DM /C-EKA /SP du 17 Février 2026 portant désignation du Représentant du Maître d'Ouvrage et du secrétaire au sein de la CIPM placée auprès de la commune d'ESEKA pour l'Exercice 2026 ;
- Vu** l'arrête N°000171 /A/MINDDEVEL/ du 05mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au maire a L'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune
- Vu** la circulaire N°001 /CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 /12/2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2026 ;
- Vu** le procès-verbal de la Commission Interne de passation des marchés relatif à l'ouverture des plis du 18 août 2026 donnant « Avis favorable » aux offres constitutives de la lettre commande suscité ;

4

DECIDE :

Article 1 : l'Ets **EMA SERVICE SARL** est déclaré **adjudicataire** de la lettre commande relative à la demande de cotation mentionné ci-dessus, suivant les conditions ci-après :

ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC(FCFA)	MONTANT H.T	DELAI D'EXECUTION
Ets EMA SERVICE SARL	22.492.497	18.861.633	02 Mois

Article 2 : La Présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

Eséka, le **30 SEPT 2026**

Le Maire de la Commune d'Eséka

(AUTORITE CONTRACTANTE)



[Signature]
Etienne Sylvain Moise
Ingénieur en Génie Industriel
Financial Economist